



Compte-rendu citoyen de l'assemblée publique du conseil municipal de Saint-Marc-sur-Richelieu

tenue le 9 janvier 2018

Avertissement : Ce compte-rendu a été rédigé à partir de notes prises par des citoyens présents à l'assemblée. Des vérifications ont été faites auprès de ces sources mais il est toujours possible que se glissent quelques imprécisions. Pour simplification, les deux périodes de questions des citoyens sont rapportées à la fin du compte-rendu. On trouvera à la fin du compte-rendu la liste et l'explication des sigles utilisés.

1- Après l'adoption de l'ordre du jour et des procès-verbaux de l'assemblée d'adoption du budget municipal 2018 et de l'assemblée régulière de décembre 2017, les élus entérinent les dépenses du mois de décembre 2017 dont plus ou moins 132 000 \$ pour les travaux de la rue Charron et la planification des travaux à effectuer sur la rue Comtois. Un montant de 3270 \$ a été distribué en jetons de présences aux membres des comités consultatifs municipaux (CCE, CCU, CCI, CCL) en 2017.

2- Tour de table des élus

- La compilation des textes publiés dans le Saint-Marc...Quoi? en 2017 pour souligner le 325e anniversaire de la municipalité sera imprimée et disponible prochainement auprès de la Société d'histoire Cournoyer.
- Le dossier du projet de cuisine collective est toujours actif.
- Le rapport 2017 du SSI a été déposé et est disponible à la municipalité.
- L'étude des données enregistrées dans les radars routiers municipaux révèle que dans les zones où la vitesse est limitée à 50 km/h
 - 27% des conducteurs dépassent les 60 km/h
 - 34% respectent la limite
 - plus ou moins 39% roulent entre 50 et 60 km/h.
- La présence policière sera augmentée sur le Rang des Soixante.
- Selon toutes probabilités, les travaux d'asphaltage de la route 223 auront bien lieu comme annoncé antérieurement.
- Le projet de « Piste à vagues » (nom provisoire pour « Pumptrack ») est toujours à l'étude. Les municipalités du Québec (Waterloo, Saint-Michel-des-Saints, Saint-Bernard-de-Beauce) qui ont instauré un tel parc de jeu en sont très satisfaites. Le

projet ne sera mis en œuvre ici que moyennant une subvention gouvernementale. Il nécessite l'aménagement d'une surface d'environ 1300 m² et sera probablement installé près du chalet des Loisirs. (On pourra avoir une idée de ce que représente un tel aménagement en recherchant le mot « Pumptrack » sur un moteur de recherche.)

- 3- Les conseillers reçoivent le rapport de l'assemblée du 5 décembre du CCE.
- 4- Le règlement municipal concernant les dates des assemblées du conseil municipal en 2018 (les deuxièmes mardis de chaque mois) est adopté.
- 5- Un avis de motion est déposé pour l'adoption lors d'une prochaine assemblée du conseil du règlement sur le code d'éthique des élus. Ce code est révisé après chaque élection et est disponible sur le site internet de la municipalité (smsr.quebec).
- 6- Le conseil procède au renouvellement de l'entente triennale de service avec la Croix-Rouge au coût annuel de 0,16\$ par citoyen (environ 355 \$ par année).

PÉRIODES DE QUESTIONS DES CITOYENS

- Aux deux questions posées antérieurement par un citoyen relativement à *l'interprétation par les membres du conseil de l'expression « gestion démocratique du Saint-Marc...Quoi? » et la façon dont les élus entendent réaliser leur engagement électoral à être à l'écoute des citoyens*, le conseil apporte les réponses suivantes :
 - On se contente de citer les définitions du dictionnaire des termes *gestion, démocratique, démocratie* en concluant : « nous avons le contrôle du journal Saint-Marc...Quoi? Mais avec respect des demandes des citoyens qui seront analysées dans chaque cas ».
 - À propos des modalités d'écoute des citoyens, le maire réaffirme la position traditionnelle du conseil à l'effet que les élus sont toujours disponibles individuellement pour entendre les citoyens qui désirent échanger avec eux.
- À une question sur l'augmentation du coût de l'entretien des parcs prévue au budget 2018, on répond qu'il y aura beaucoup d'améliorations apportées aux parcs.
- À propos de l'augmentation du budget des pompiers en 2018, on répond qu'il y a beaucoup de nouveaux pompiers qu'il faudra former.
- Les poteaux délimitant les bandes cyclables sur la rue Moreau n'ont pas été enlevés cet hiver pour empêcher les automobilistes d'utiliser les bandes afin d'éviter les dos d'âne. Cette décision sera réévaluée à la fin de l'hiver.
- L'augmentation du budget pour la brigadière scolaire est due à l'augmentation de ses heures de travail (classe maternelle) et à la hausse de 1,4% du salaire horaire des employés municipaux.
- À la demande de réduire la vitesse permise dans le rang des Soixante, on répond que la question est encore à l'étude et que la municipalité en fera la demande au MTQ.
- À des questions au sujet du coût financier et environnemental du transport adapté, on répond que l'adhésion à ce programme est obligatoire, que 17 personnes de Saint-

Marc-sur-Richelieu y sont inscrits, qu'ils doivent déboursier un montant à chaque utilisation et que l'autobus ne vient que sur appel.

- Un citoyen souligne la pertinence de publier les résultats du Marché de Noël tant au chapitre des dépenses que des revenus, ce qui sera fait dès que toutes les données pertinentes auront été obtenues et compilées.
- Les conseillers expliquent que la collecte des matières putrescibles est obligatoire en vertu d'une décision du gouvernement provincial qui veut en cesser définitivement l'enfouissement afin d'annuler les émissions de GES et l'écoulement du lixiviat dans l'environnement. Un citoyen fait remarquer que dans une municipalité rurale, cette collecte provoque une grande dépense énergétique qui pourrait en annuler le gain environnemental.

Liste des sigles utilisés :

CCE :	Comité consultatif en environnement (comité municipal)
CCI :	Comité consultatif d'initiatives et de tourisme (comité municipal)
CCL :	Comité consultatif en loisirs (comité municipal)
CCU :	Comité consultatif d'urbanisme (comité municipal)
CRE :	Conseil régional de l'environnement (organisme régional)
FARR :	Fonds d'appui au rayonnement des régions (programme du gouvernement du Québec)
GES :	Gaz à effet de serre
MTQ :	Ministère du transport du Québec
SQ :	Sûreté du Québec
SSI :	Service de sécurité incendies